

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ



Déclarer les décès en ligne avec l'application CertDc

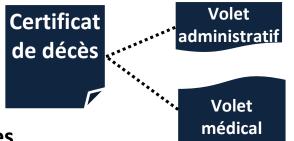


CertDc en bref

- ► CertDc : pour qui ?
 - Pour les **médecins** (et aux professionnels venant en appui des médecins pour compléter le certificat, selon leur mode d'organisation habituel),



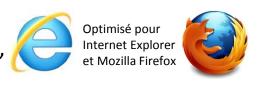
- ► Une application qui dématérialise le « certificat de décès »
- un formulaire en ligne identique au
 « certificat de décès » papier,



-Identité du défunt pour le registre d'Etat Civil -Informations utiles aux opérations funéraires

- Informations sur les causes et le contexte du décès
- Volet anonyme

- des explications et aides contextuelles, conformes à la règlementation en vigueur,
- accessible gratuitement et à tout moment, depuis tout ordinateur connecté à internet, avec très peu de pré-requis techniques,



sur une application sécurisée (https, nom d'utilisateur - mot de passe / carte CPS)



Partenaires













Institut national de la statistique et des études économiques

Déploiement dans les établissements de santé de la certification électronique en matière de certificats de décès :

<u>Instruction ministérielle du 12 juillet 2013</u>

avec un objectif de 20 % de décès déclarés électroniquement par région fin 2015



Enjeux

- Objectifs d'une dématérialisation des « certificats de décès »
- raccourcir les délais d'obtention des causes de décès pour la veille et l'alerte sanitaire tant au niveau régional ars que national

<u>Procédure actuelle</u> : 2 semaines à 4 mois

<u>Procédure dématérialisée</u>: quasi immédiat

- **alléger certaines charges** liés au certificat papier et au circuit actuel de transmission récupération / distribution des certificats papier frais d'acquisition et de transmission area taches de ressaisie inserm
- faciliter **l'exploitation des données pour tous**meilleure lisibilité pour le **Inserm**CépiDc donnant à terme des données plus fiables synthèse administrative automatisée des décès intervenus constitution d'un infocentre accessible aux acteurs autorisés



Chercheur

Avantages?

En tant que **médecin**, je bénéficie :



de la **disponibilité** constante de l'application et du formulaire (7j/7 - 24h/24)



d'une aide en ligne pour renseigner le certificat, notamment une aide au choix des opérations funéraires (suivant la règlementation en vigueur)



d'une application sécurisée renforçant la confidentialité des données médicales



de la possibilité de préparer et d'enregistrer un certificat avant de revenir le valider dans un délai de 96h à compter de sa date de création,



de la possibilité, en cas d'erreur, de corriger un certificat que j'ai déjà validé (dans un délai de 96h)

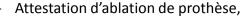


- Dans le cadre d'un exercice en **établissement**, l'application permet en outre :
 - de conserver un **mode d'organisation habituel** pour renseigner un certificat Accès aux professionnels venant en appui des médecins pour compléter certaines parties du certificat.



de disposer de **documents connexes** au certificat de décès, pré-renseignés et - Autorisation/refus de demande de transport avant la mise en bière,

imprimables



- Certificat de mort naturelle,
- Certificat médical récapitulatif,
- Documents encadrant les autopsies et prélèvements
- de recevoir au quotidien la liste des décès certifiés au sein de l'établissement
- d'alléger la distribution / circulation interne de documents « papier »







Testez CertDc

Se connecter à cette adresse : https://sic.certdc.inserm.fr Cliquez sur « découvrir CertDC pour la première fois »



Puis « créer un nouveau certificat » et voir les documents complémentaires pouvant être générés



La fonction « **gérer les certificats en cours** » vous permettra de retrouver le certificat fictif que vous avez créé pendant 96 heures après sa validation, pour le revoir ou le modifier.

Attention, vous verrez aussi ceux des autres testeurs.



En savoir plus

Certification électronique des décès

Vous trouverez en ligne des fiches :

- Fiche technique détaillée
- Démarche de mise en place (PPT)
- Modes d'organisation possibles
- Connexion avec la CPS
- Qualité de la certification électronique

Autour des certificats de décès

Vous trouverez en ligne des informations :

- Qu'est-ce que le CépiDc ?
- Aspects règlementaires, confidentialité
- Bien renseigner les causes de décès
- Circuits de transmission des certificats
- Usage statistique

https://sic.certdc.inserm.fr

Cliquez sur

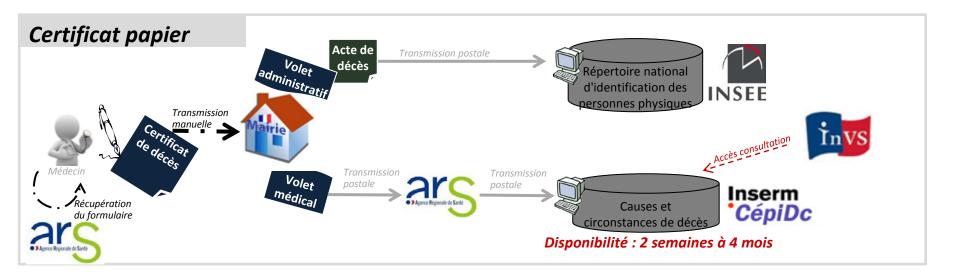
« découvrir CertDC pour la première fois »

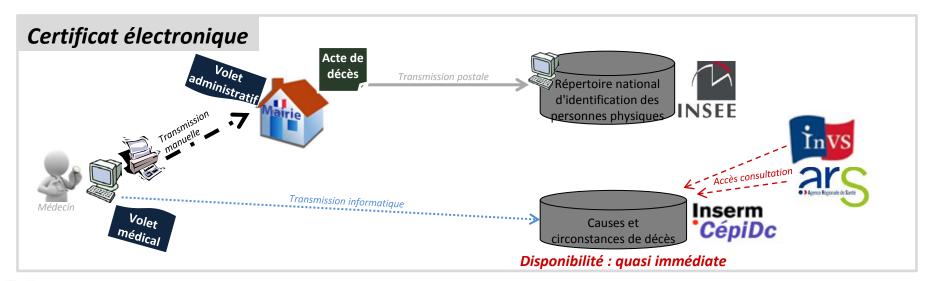
https://sic.certdc.inserm.fr
Cliquez sur la rubrique
« Espace public »



Octobre 2014 7

Annexe: circuit de transmission







Annexe: le projet

Etapes du projet

Période	Etape	Remarques
2003	Evénement déclencheur du projet	L'épisode de canicule de 2003 invite à renforcer la réactivité du système d'information d'alerte sanitaire
2004 - 2006	Construction du dispositif	Fondement juridique et construction du système d'information
2007 - 2008	Expérimentation	15 établissements en test
2008 - 2010	1ère phase de déploiement	Sur la base du volontariat + Circulaire DHOS / DGS du 3 juillet 2009 aux ARH pour déployer CertDc sur tous les établissements du réseau « Sentinelles » de l'InVS
2011 - 2012	Etudes puis construction d'une version 2	Ajustements selon les retours d'expérience en établissement Préparation de l'adaptation aux évolutions règlementaires et techniques
2013	2 ^{ème} phase de déploiement	Mise à disposition de la version 2 de CertDc + Instruction ministérielle de déploiement en établissement avec l'appui des ARS

► Quelques chiffres fin 2013

Nombre d'établissements certifiant électroniquement : **175** Nombre de médecins certifiant électroniquement : **2 800**

31 900 certificats électroniques rédigés

5 % de décès certifiés électroniquement (France entière)

